

tion ; des avantages considérables étaient offerts au contraire à ceux d'entre eux qui se convertiraient ; plusieurs carrières leur étaient ouvertes, avec dispenses et exemptions de droits. En outre, l'Edit défendait les écoles particulières pour l'instruction des enfants de la religion Réformée. Les enfants devaient être baptisés désormais par les curés des paroisses, les pères et mères étaient obligés, sous peine d'amende, de les conduire à l'église et de les élever dans la religion catholique. Le Roi donnait quatre mois aux émigrants pour rentrer dans la pleine et entière possession de leurs biens. L'article 10 *défendait aux protestants l'émigration sous peine des galères*. L'art. 11 renouvelait les pénalités contre les relaps.

Enfin, l'article 12 qui semblait, en apparence, devoir tout pacifier, produisit, comme nous le verrons bientôt, de très-fâcheux résultats. Cet article qui accordait aux réformés la liberté de conscience était ainsi conçu :

« Pourront au surplus lesdits de la R. P. R., en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer comme les autres, demeurer dans les villes et lieux de notre royaume, pays et terres de notre obéissance et y continuer leur commerce et jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublés ni empêchés sous prétexte de ladite R. P. R. à condition (comme dit est) de ne point faire d'exercice, ni de s'assembler sous prétexte de prières ou de culte de ladite religion, de quelque nature qu'il soit, sous les peines ci-dessus, de confiscation de corps et de biens. »

A peine l'édit eût-il été publié qu'il provoqua en France et dans tous les pays catholiques une explosion de joie universelle. Cet immense résultat, obtenu en si peu de temps, et par des moyens qui paraissaient alors extrêmement modérés, avait saisi toutes les imaginations. Cette unité religieuse que soixante-dix ans de guerres sanglantes n'avaient pu conquérir, Louis XIV l'avait enfin rétablie, par le seul ascendant de sa toute puissance et en l'espace de quelques années. Le clergé, les parlements, les corps municipaux, les universités, les jansénistes comme les jésuites, les gallicans comme les ultramontains, la nation entière, éprouvaient pour les doctrines du calvinisme, une aversion non moins profonde que